



Problème avec mon agence immobilière

Par **didier02**, le **23/10/2013** à **13:12**

Bonjour, je quitte les lieux d'une maison en location. L'agence immobilière responsable de cette habitation souhaite que les peintures murales soient refaites avant mon départ. Les murs n'étant pas détériorés, je souhaiterais savoir si il existe un texte de loi me permettant de me défendre.

Cordialement

Par **Lag0**, le **23/10/2013** à **13:17**

Bonjour,

Ce que l'agence souhaite ne regarde qu'elle...

Ce qui compte, c'est que l'état des peintures soit conforme à l'état des lieux d'entrée moins l'usure normale du temps. Si c'est bien le cas, on ne pourra rien vous reprocher.

Le locataire n'a aucune obligation de rendre un logement remis à neuf.